

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 décembre 2021

RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4857)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL191

présenté par

M. Jolivet

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Cet amendement a pour objectif d'interroger le gouvernement sur l'objectif de cette rédaction.

Le cumul du justificatif de statut vaccinal avec le résultat d'un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par la covid-19 peut-il être demandé par exemple dans un restaurant, au cinéma ou dans une salle de sport ? Il serait dans ce cas très pénalisant dans la vie quotidienne des gens, qui ont parfois fait l'effort de se faire vacciner. **Les restrictions doivent peser le moins possible sur les personnes vaccinées, comme l'avait annoncé le Président de la République.**